

Comité syndical

21 mars 2019

Budget 2019
PLUi Bièvre Isère Communauté
Suites de la démarche d'évaluation

Sommaire

Budget primitif 2019
PLUi Bièvre-Isère-Communauté
Suites de l'évaluation/Synthèses en atelier technique
Suites de l'évaluation/Premières pistes de travail

BUDGET PRIMITIF 2019

Dépenses

Le projet de budget vise à répondre au programme d'activités de l'EP SCOT pour 2019 :

- **poursuite des missions de l'établissement**, notamment dans le cadre de ses missions de conseil et d'instruction.
- **poursuite des travaux du comité syndical et des commissions autour de la mise en œuvre du SCOT,**
- **mise en place et le pilotage de deux démarches novatrices sur lequel l'EP SCOT s'est porté volontaire** : urbanisme et eau (démarche «éviter, réduire, compenser », démarche commerces
- **Approfondissement de thèmes identifiés lors de l'évaluation de 2018.**

Dépenses

- Budget portant sur tous les périmètres, y/c les activités autour de l'ex-communauté de l'eau
- Baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 4,2%, de 847K€ à 812K€ : tassement de la masse salariale + baisse du coût d'études liées à la fin de l'évaluation
- Dépenses d'investissement limitées à 14K€

Recettes

- L'Agence de l'Eau a confirmé son intention de participer sur les deux prochaines années au financement aux deux démarches innovantes sur la gestion de la ressource en eau : 36K€ en 2019, soit sensiblement un ETP. La contribution nette de l'EP SCoT aux études autour de l'eau correspond à 2/3 d'un ETP.
- 5K€ sont dégagés au titre des autres produits de gestion courante
- 771K€ sont à répartir entre les différentes collectivités

Participation des collectivités

- Les statuts de l'EP prévoient une contribution statutaire des collectivités calculée au prorata des derniers chiffres de population DGF INSEE disponibles.
- Si l'ensemble des coûts hors subventions et hors produits divers sont pris en compte, la contribution s'élève à 0,98€/habitant

Simulation de l'impact budgétaire pour les collectivités

Méthode de calcul de la participation des collectivités :

Contribution unique de 0,98€/habitants,

| EPCI associées | Population DGF Insee 2017 | participation BP/BS 2018 | Autres participations 2018 perçues | Total 2018 participations des Epci | Population DGF Insee 2018 | participation BP 2019 base 0,98 €/hab |
|---|---------------------------|--------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|
| Grenoble Alpes Métropole | 451 752 | 424 646,88 | 45 175,52 | 469 822,40 | 452 687 | 443 633,26 |
| C.A du Pays Voironnais | 95 268 | 89 551,92 | | 89 551,92 | 95 953 | 94 033,94 |
| C.C. le Grésivaudan | 103 890 | 97 656,60 | | 97 656,60 | 104 039 | 101 958,22 |
| C.C. Bièvre Est | 22 171 | 20 840,74 | 2 217,71 | 23 058,45 | 22 343 | 21 896,14 |
| CC.Bièvre Isère (fusion C.C St Jeannaise) | 56 649 | 56 013,00 | | 56 013,00 | 55 274 | 54 168,52 |
| CC Territoire de Beaurepaire (sortie en 2018) | | | | | | |
| CC Chambaran Vinay Vercors | | | | | | |
| CC. Pays de St Marcellin | | | | | | |
| CC Bourne à l'Isère | | | | | | |
| Saint Marcellin Vercors Isère | 45 350 | 42 629,00 | 4 535,00 | 47 164,00 | 46 565 | 45 633,70 |
| C.C le Trièves | 10 197 | 9 585,18 | 1 019,70 | 10 604,88 | 10 233 | 10 028,34 |
| TOTAL | 785 277 | 740 923,32 | 52 947,93 | 793 871,25 | 787 094 | 771 352,12 |

Avis de l'EP SCoT sur les projets de PLUi de Bièvre Isère Communauté

RAPPEL DES ORIENTATIONS DU SCOT

→ Relever le défi du respect des orientations prévues par le SCoT et la construction d'un projet communautaire cohérent et équilibré.

- Préservation et la valorisation des ressources naturelles et paysagère : trame verte et bleue, développement agricole et sylvicole
- Amélioration du cadre de vie y/c exigences environnementales paysagères, sécurité et santé
- Confortement de l'attractivité dans le respect des enjeux du développement durable
- Rééquilibrage des territoires pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions
- Intensification de l'aménagement des espaces et le renforcement de la mixité urbaine

AVIS DE L' EP SCOT

- Dans ses grandes orientations, le projet porté par les PLUi de Bièvre Isère participe pleinement à la mise en œuvre des objectifs d'aménagement et de développement durables du SCoT,
- Au vu des éléments analysés, l'EP SCoT a apporté deux avis favorables sans réserve aux projets de PLUi.

LES POINTS POSITIFS RELEVES PAR L'EP SCOT

- l'ambition des documents :
 - permettant d'offrir une vision cohérente du développement à l'échelle du territoire communautaire
 - permettant une harmonisation des approches sur des communes plus ou moins avancées dans les démarches de planification (RNU, POS, PLU...),
- la mise en place de solutions techniques innovantes dans les PLUi pour accélérer la mise en œuvre des objectifs du SCoT :
 - la préservation des qualités du cadre de vie
 - l'amélioration de la structuration commerciale de ce bassin de vie de proximité
- Une bonne association de l'EP SCoT tout au long de l'élaboration du projet par les services de la Métropole, qui a permis de s'assurer au fil de l'eau de la bonne articulation entre le PLUi et le SCoT.

COMPLÉMENTS SOUHAITES

Les remarques concernent essentiellement des demandes de compléments permettant de faire rendre plus lisibles les liens entre les dispositions du PLUi avec les attendus du SCoT sur :

- La maîtrise du développement résidentiel et la modération de la consommation foncière (pour le PLUi du secteur de Bièvre Isère),
- La matérialisation des limites stratégiques au développement de l'urbanisation (pour les deux PLUi),
- L'intensification et la délimitation des espaces prioritaires de développement (pour les deux PLUi),
- L'intensification de l'aménagement des espaces économiques pour le secteur de Bièvre Isère,
- Les modalités d'organisation de l'offre commerciale pour les deux PLUi.

Suite démarche évaluation/synthèse en ateliers techniques

La GReG : un territoire pluriel

Deux réunions techniques se sont tenues pour partager les résultats des séminaires d'évaluation.

La question de la priorisation et de la méthode pour poursuivre les réflexions et traduire les réflexions en pistes de travail est donc nécessaire.

Deux réunions ont été organisées :

- Avec l'AURG le 23 janvier,
- Avec le GPS le 04 mars.

Dans le cadre des ateliers, deux grandes questions ont été posées :

- Qu'est-ce que la GReG pour vous ?
- Quels sont les atouts/faiblesses et menaces/opportunités concernant le territoire de la GReG

La GReG : un territoire pluriel

- Des territoires contrastés : plaine/montagne/plateau,
- Des organisations du territoire également différents (taille des EPCI, compétences...),
- Pas d'identité globale, mais des identités de territoires, avec chacun leurs spécificités, (paysages, populations...)
- Territoire à la fois rural, urbain et périurbain,
- Un réseau de petites villes complémentaires autour de Grenoble/MéTRO structurant le territoire,
- Des réalités socio-économiques fortes : des territoires fragiles côtoient des espaces plus dynamiques,
- De nombreuses coopérations bilatérales ou trilatérales, mais peu de coopérations à l'échelle de l'ensemble de la GReG
- Des influences extérieures fortes : Lyon, Genève, le sillon alpin

La GReG : un territoire à construire

La GReG n'est pas un territoire « hérité », il reste à construire et consolider :

- De fortes disparités en terme d'organisation institutionnelles des EPCI, avec des ingénieries plus ou moins fortes selon les territoires,
- Forte dynamique d'évolution du paysage institutionnel,
- Un grand SCoT qui exacerbe la problématique des franges et la légitimité des limites
- Le SCoT n'inclut que partiellement les territoires de la Chartreuse et du Vercors, alors que leurs destins sont liés aux autres territoires, et la montagne Territoire institutionnel faible,
- Un rapport complexe entre Ville de Grenoble/Métro et les autres territoires : coopération versus compétition ?

Les points d'ancrages de la GReG

Cinq grandes dimensions porteuses d'identité pour la GREG

- La GReG, c'est avant tout un territoire vécu, à l'échelle de la vie quotidienne

Des territoires interdépendants en terme de :

- Travail
- Résidentiel et loisirs, commerces
- Fonctionnement autour de polarités organisées en réseau

⇒ **L'enjeu des déplacements est primordial dans ce contexte.**

- **Un cadre et une qualité de vie à préserver et valoriser**, notamment autour du paysage, de la culture, du sport, de la nature et du bien-être... et une mise en tourisme à renforcer

- **Les valeurs d'innovations et d'expérimentations sont également très présentes**

- **L'empreinte de la montagne (risques, éco-systèmes, économie), le lien vallées/massifs est centrale.**

| Atouts | Faiblesses |
|--|--|
| <p>Une nature et des ressources de qualité (diversité des paysages, qualité et richesse de l'environnement, ressources importantes en eau et bois, forte présence de l'agriculture...)</p> <p>Un territoire d'innovation et d'excellence (écosystème scientifique rayonnant, équipements universitaires, grands événements culturels, essor des modes actifs...)</p> <p>Une proximité avec de grandes métropoles (Positionnement vis-à-vis de Lyon, Genève...)</p> | <p>Une mise en valeur insuffisante (offre culturelle, tourisme, patrimoine, ressource solaire peu développée)</p> <p>Un vivre ensemble à développer (fracture sociale, situations de violence...)</p> <p>Une baisse d'attractivité (peu d'équipements hôteliers, des difficultés de déplacements, une accessibilité limitée, des formes d'habitat peu diversifiées, une mauvaise qualité de l'air, manque de qualité dans les opération d'habitat, risques naturels et technologiques...)</p> <p>Des espaces de rencontre à créer (manque d'espaces publics et de lieux fédérateurs...)</p> <p>Un besoin de renforcer et diversifier l'économie (monoculture intensive, déficit des emplois dans l'intermédiation...)</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>La transition comme levier (redéfinir le vivre ensemble, développer l'économie, innover pour devenir résilient, s'appuyer sur les gouvernances environnementales déjà en place comme les démarches TEPOS, valoriser les circuits courts...)</p> <p>La GReG comme caisse de résonance (faire rayonner les grands événements, valoriser les itinéraires voies vertes ...)</p> <p>Le SCoT pour favoriser les fonctionnements de proximité et les solidarités (équilibre commercial, polarisation du développement...)</p> <p>Le SCoT pour réguler les interactions amont-aval (lien montagne-vallée)</p> | <p>Un environnement et une qualité de vie sensibles au changement climatique (conflit d'usage autour de la ressource en eau, manque de neige, impact sur l'agriculture, pollution de l'air, risques naturels, canicule, moustique tigre, disparition de la biodiversité...)</p> <p>Une instabilité institutionnelle et une certaine fragilité politique (risque de démobilisation politique, coopérations interterritoriales difficiles à mettre en place...)</p> <p>Un modèle économique grenobloise fragile (sièges sociaux des entreprises localisés à l'extérieur du territoire...)</p> |

En conclusion :

- **la diversité** ressort clairement comme une caractéristique structurante du territoire.
- **elle met face à un défi toujours renouvelé : gérer les articulations** (entre territoires, entre espaces de plaine/coteaux/montagne, entre modes de vie, entre centralité et marges, entre intérieur et extérieur, entre Nord et Sud Isère, entre Lyon et Genève, etc.).
- **cette bonne articulation, apparaît comme ce qui peut « faire territoire ».**
- **On peut relever un oxymore très présent dans nos représentations, reliant la diversité constatée avec une communauté, malgré tout perçue : celle d'un bassin de vie**
- **Les échanges ont montré aussi un hiatus entre :**
 - le périmètre du SCoT (ce qu'est la formellement la GReG) et le bassin de vie (encore plus marqué par la diversité mais vraisemblablement bien plus évident, en terme de représentations).
 - ce qui apparaît comme la « bonne échelle », celle des interdépendances, des coopérations, des projets fédérateurs. Elle correspond au territoire vécu, et inclut les cœurs de massifs.

Suite de la démarche d'évaluation/ Premières orientations de travail

Retour sur les séminaires d'évaluation

Les séminaires d'évaluation ont conclu à la pertinence globale des choix du SCoT.

Cependant, le bilan a aussi fait apparaître plusieurs fragilités :

- Une difficulté à atteindre les objectifs de renforcement dans certaines polarités intermédiaires : offre de logements, commerces,
- Une crainte concernant les futurs équilibres commerciaux entre les différents EPCI,
- Des écarts en terme de développement économique : pas de véritable rééquilibrage de l'emploi entre les territoires, rareté du foncier...

Par ailleurs, les évolutions des réglementations, les avancées en terme de connaissance des risques ou protections sont à anticiper (SDAGE, PPRI, loi biodiversité...), car elles auront des répercussions sur le SCoT. Si il n'y a pas de rapport de compatibilité entre SCoT et PCAET, il s'agit de bien veiller à la cohérence globale des approches sur le territoire.

Un travail est nécessaire pour faire travailler sur ces points et arriver à un consensus avant toute révision du SCoT.

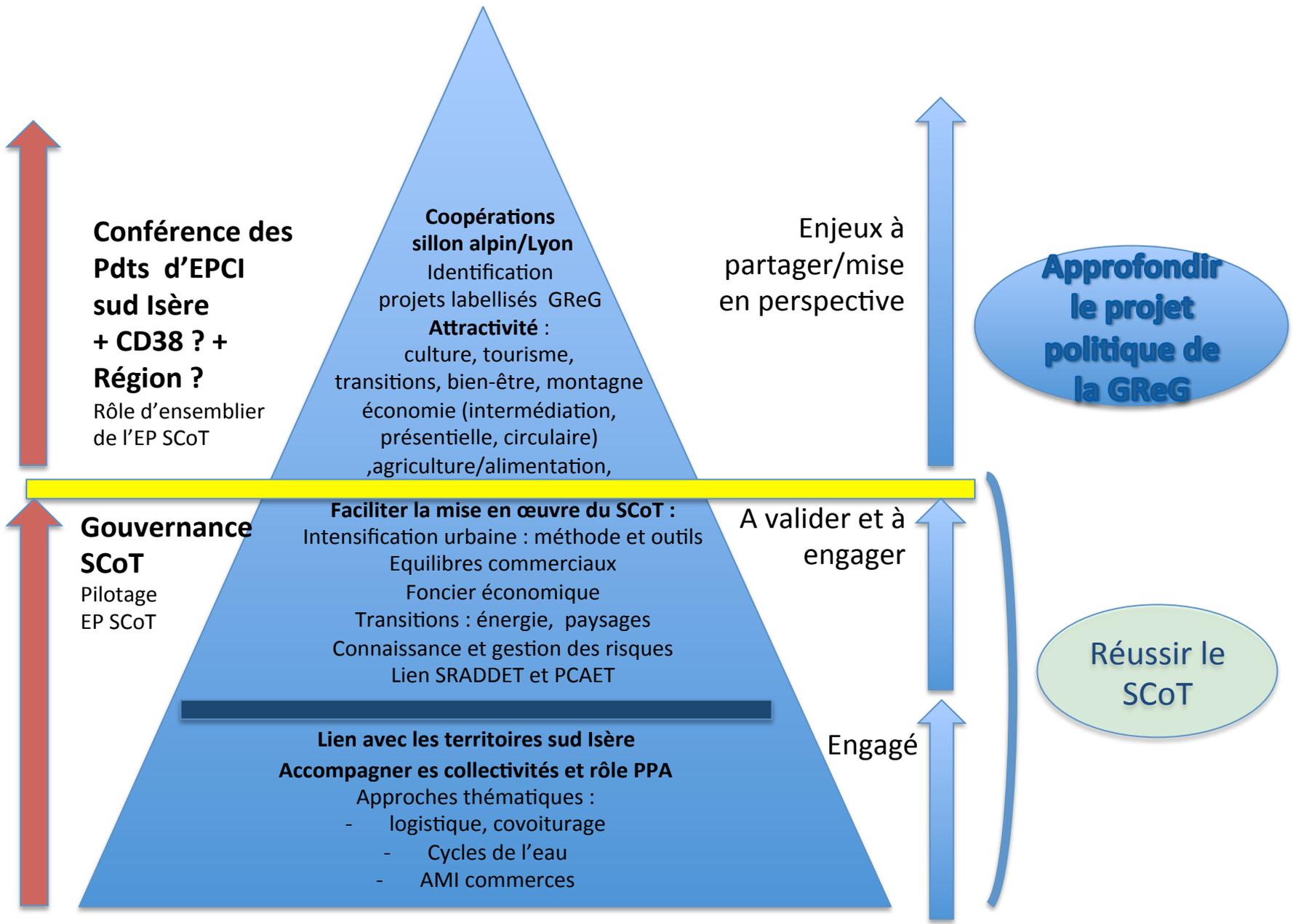
Retour sur les séminaires d'évaluation

Le bilan a fait émerger des pistes de travail en commun pour renforcer les coopérations autour de plusieurs thématiques :

- Transitions, notamment énergie et eau, paysages et climat (vulnérabilité, résilience...)
- Economie : nécessité d'approfondir une stratégie globale, fondée :
 - A la fois dur l'économie productive ou résidentielle, avec des zooms sur les fonctions essentielles de l'éco-système (notamment l'économie d'intermédiation...)
 - Sur une prise en compte des opportunités liées aux transitions en cours : économie circulaire, agriculture, énergies, environnement, évolution des loisirs de montagne...
- L'attractivité résidentielle du territoire : santé, bien être, mobilités...

Par ailleurs, deux questions ont été sous-jacentes dans les différentes interventions :

- **Qu'est-ce que la GReG aujourd'hui ? (le socle commun)**
- **Quel périmètre et quel rôle pour l'EP SCoT ?**



Conférence des Pdts d'EPCI sud Isère + CD38 ? + Région ?
Rôle d'ensemblier de l'EP SCoT

Coopérations sillon alpin/Lyon
Identification projets labellisés GReG
Attractivité :
culture, tourisme, transitions, bien-être, montagne économie (intermédiation, présentielle, circulaire), agriculture/alimentation,

Enjeux à partager/mise en perspective

Approfondir le projet politique de la GReG

Gouvernance SCoT
Pilotage EP SCoT

Faciliter la mise en œuvre du SCoT :
Intensification urbaine : méthode et outils
Equilibres commerciaux
Foncier économique
Transitions : énergie, paysages
Connaissance et gestion des risques
Lien SRADDET et PCAET

A valider et à engager

Réussir le SCoT

Lien avec les territoires sud Isère
Accompagner es collectivités et rôle PPA
Approches thématiques :
- logistique, covoiturage
- Cycles de l'eau
- AMI commerces

Engagé

Les cinq questions posées à l'issue de l'évaluation

Question 1 : comment améliorer la mise en œuvre du SCoT ?

=> communication, lien avec l'opérationnel

Question 2 : comment progresser ensemble sur certains sujets « sensibles » du SCoT ? (activités économiques, commerces...) ?

Question 3 : Comment le SCoT intègre-t-il les nouvelles approches du développement du territoire ?

=> transitions, qualité de vie, économie circulaire et résidentielle...

Question 4 : quels liens entre la GReG et ses voisins ?

Question 5 : comment passe-t-on une nouvelle étape dans les coopérations au sein de la GReG, qui aille au-delà des (nombreuses) coopérations bilatérales ou multilatérales et leur donne une meilleure visibilité ?

=> GReG de services, GReG de projet avec différents portages possibles

Feuille de route 2019/2020

Travail en priorité trois sujets sensibles :

- Le commerce,
- La reconquête des centre-bourgs et centre-villes,
- Le développement économique : contexte de rareté foncière (faibles surfaces d'extensions disponibles, risques), qui imposera une approche plus solidaire entre EPCI, notamment pour les fonctions essentielles au fonctionnement de l'éco-système (logistique, fonctions d'intermédiations, économie résidentielle),

Finalisation des travaux en cours et bilan des commissions (covoiturage, logistique + AMI Commerce + étude « éviter, réduire, compenser » + transition climatique et eau)

Articulation SCoT/approches locales/approches régionales :

- Partage des projets de territoires, identification de ce qui fait sens commun
- Animation inter-PCAET
- Chartes PNR
- SRADDETT

Approfondir la culture commune sur les plusieurs sujets :

- Approches résiliences, risques et protections (SDAGE, SAGE, ZSE)

Autres thématiques à travailler dans un second temps

- **Mobilités (en articulation avec les démarches engagées par ailleurs)**
- **Vivre ensemble et l'attractivité résidentielle**
 - Nouvelles offres d'habitat, et réhabilitation de l'existant,*
 - Déséquilibres économiques, sociaux, territoriaux*
 - Notions de bien être, de qualité de vie (contribution conseils de développement)*
 - Culture, sport, services et cadre de vie*
- **Transitions environnementales et accompagnement du changement climatique,**
- **Montagnes, espaces ruraux et agriculture**

Méthode/calendrier

- **Trois groupes techniques (GPS élargie) organisés d'avril à juin : commerces, centralité,**
 - Partage des éléments de l'évaluation,
 - Etat des lieux des approches sur le territoire
 - Etat des lieux des coopérations existantes,
 - Enjeux de travail partenarial

- **Trois réunions politiques de mai, juin et juillet (Bureau de l'EP SCoT, Vice-Présidents des EPCI en charge des thématiques)**
 - Echanges à partir des contributions techniques
 - Partage des enjeux, des convergences et divergences,
 - Priorisation des axes de réflexion

- **En fonction des avancées des réflexions et des orientations politiques, possibilité d'un/de séminaire(s) thématiques à la rentrée**